

Artisans et entrepreneurs : faites le bon choix, versez votre taxe d'apprentissage 2017 à l'école professionnelle Ph. Vrau

Publié le 14 décembre 2016 · 2 min de lecture



Madame,

Monsieur,

Chers amis et bienfaiteurs artisans et entrepreneurs,

L'École Philibert-Vrau forme des vrais professionnels de terrain dès 15 ans puisque toute notre pédagogie repose sur un enseignement pratique en atelier et chantiers-école. Les heures de pratique professionnelle et les périodes de stage en entreprise sont privilégiées à un enseignement trop théorique. Nos élèves, ainsi préparés, deviennent des diplômés très appréciés des entreprises en recherche de « gens de métier » qualifiés.

Établissement d'enseignement technique privé hors contrat, l'École Philibert-Vrau ne reçoit aucune subvention de l'État et ne survie que grâce à la générosité de ses bienfaiteurs et au ver-



sement de la taxe d'apprentissage, impôt obligatoire dont une partie de l'affectation est libre.

En remplissant cette obligation fiscale à notre profit, vous devenez un partenaire actif de l'enseignement technique privé. Transmettez à votre OCTA votre volonté d'attribuer à notre établissement votre taxe d'apprentissage en précisant « **je souhaite affecter le maximum de ma taxe d'apprentissage à l'École professionnelle Philibert-Vrau – code UAI 0360860P** ». Cette mention ne détourne pas la plus grande partie de votre impôt et vous permet encore d'en faire bénéficier d'autres établissements puisque nous ne pouvons recevoir que 5,98% de la base brut de votre masse salariale.

Si vous n'êtes pas directement concerné par cet impôt, vous pouvez aussi nous aider en nous faisant connaître : transmettez ce document à vos commerçants et fournisseurs habituels, à vos connaissances et à votre voisinage, à votre employeur et au service comptable de l'entreprise qui vous emploie afin d'élargir l'assiette de la taxe d'apprentissage dont nous serons bénéficiaires, le taux qui nous est attribué étant limité par le législateur.

Abbé Eudes-Étienne Peignot , Directeur

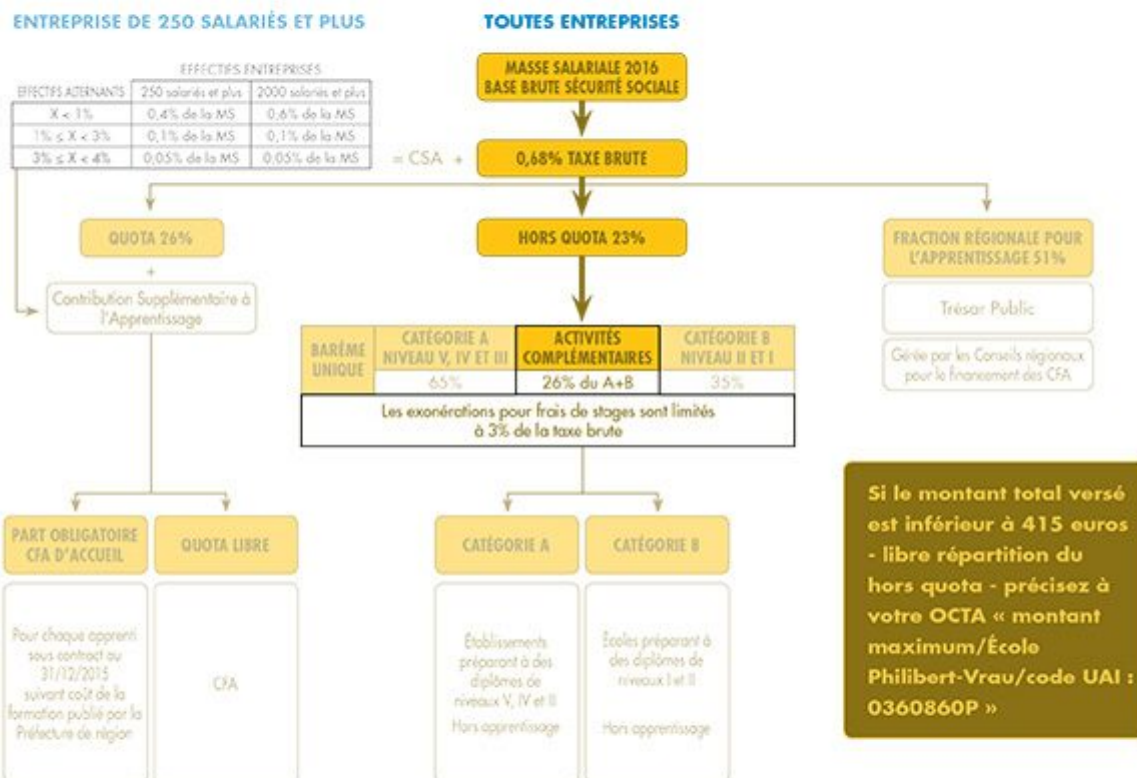
Comment procéder pour nous faire bénéficier de votre taxe d'apprentissage ?

ATTENTION : dans le document de versement de la taxe d'apprentissage 2017, il est IMPERATIF de bien indiquer ce numéro : Code UAI 0360860 P

L'École professionnelle Philibert-Vrau est un établissement d'enseignement technique privé hors contrat de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X qui ne reçoit aucune subvention de l'État. La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dont une partie de l'affectation est libre. En remplissant cette obligation fiscale à notre profit, vous devenez un partenaire actif de l'enseignement technique catholique.

DÉCOMPOSITION 2017 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE PAR DESTINATION

sous réserve de modifications éventuelles des textes législatifs et réglementaires à paraître



Transmettez à votre OCTA votre volonté d'attribuer à notre établissement votre taxe d'apprentissage - « Activités Complémentaires » soit 26% du barème A + B par dérogation - 5,98% du montant total de votre TA - en lui indiquant nos coordonnées :

École professionnelle Philibert-Vrau - code UAI 0360860P
La Martinerie - RD 96 - 36130 Montierchaume

Précisez bien « je souhaite affecter le maximum de ma taxe d'apprentissage à L'École professionnelle Philibert-Vrau - code UAI 0360860P »

Pour nous assurer que vos instructions ont bien été respectées par votre OCTA, nous vous prions de nous retourner par mail une copie de votre bordereau à lyceeprofessionnel@lamartinerie.fr

Cliquez sur ce lien ou sur l'image ci-dessus pour imprimer le document et...le remplir

